

SÉMINAIRE « PENSER AVEC FREUD »

ANNÉE 2023-2024

**RELIRE L'INTERPRÉTATION DU RÊVE**

Document 51

CHAPITRE VII

C- SUR L'ACCOMPLISSEMENT DE SOUHAIT - 1ère partie

*Dominique Scarfone*

Freud a déjà consacré un court chapitre au rêve comme accomplissement de souhait (Chap. III), mais il s'agissait alors de *documenter* cette affirmation qui clôturait le chapitre II, où il avait analysé le rêve dit « de l'injection à Irma » :

“Une fois achevé le travail d’interprétation, le rêve s’avère être un accomplissement de souhait.” (156)

À présent, il s’agit plutôt de *discuter* de cette thèse si simple en apparence, de la *théoriser*. C'est l'autre rêve désormais célèbre, le rêve de l'enfant qui brûle, qui va lui servir d'amorce. Si ce rêve compte pour Freud, c'est parce que, selon toute apparence, il milite *contre* la « doctrine de l'accomplissement de souhait ». Freud, comme il le fera souvent, choisit d'affronter la contradiction, de partir du contre-exemple, ou de ce qui semble tel, pour mieux affirmer sa position:

« [L]e père tire de la lueur qui atteint son œil, alors même qu'il dort, la conclusion inquiète qu'un cierge est tombé et a pu mettre le feu au cadavre ; cette conclusion, il la transforme en un rêve, en lui faisant revêtir une situation qui frappe les sens et en la mettant au temps présent. Quel rôle l'accomplissement de souhaits joue-t-il là, et comment pourrait-on donc aller jusqu'à méconnaître ici la surpuissance de la pensée qui se prolonge à partir de l'état de veille ou bien qui est suscité par la nouvelle impression sensorielle ? » (604)

Dans l'immédiat, Freud ne trouve rien à redire à ses propres objections et il en conclut qu'il faut réfléchir davantage à la question de l'accomplissement de souhait.

Il propose d'abord qu'au plan manifeste, on peut diviser les rêves en deux groupes: ceux qui se présentent ouvertement comme satisfaisant un souhait (cas typique des rêves d'enfants, mais qui semblent pouvoir se rencontrer aussi chez les adultes) ; d'autres dont l'accomplissement de souhait est méconnaissable, œuvre de la censure/déformation.

Il se demande alors d'où provient le souhait dans chaque rêve. Et tout d'abord, pour que cette question, ce « d'où? » soit possible, il faut bien postuler une opposition « entre la vie diurne devenue consciente et une activité psychique *restée* inconsciente qui ne peut se rendre décelable que pendant la nuit. » Notons, avec le mot «restée» que Freud postule non seulement *deux* activités psychiques, mais aussi l'ordre de leur apparition: la vie psychique diurne est *devenue consciente*, la vie psychique nocturne est *restée inconsciente*.

Trois origines possibles du souhait sont proposées. Les deux premières apparaissent à l'intersection, pourrait-on dire, entre vie psychique diurne et nocturne:

1- Souhait excité dans la journée par des circonstances externes et resté en suspens: souhait reconnu, mais non liquidé. Dans le modèle théorique de l'appareil psychique il se situe dans le *Pcs*. Exemple: le rêve de la petite fille « qui prolonge le tour sur le lac interrompu pendant la journée » (606, rêve rapporté en p. 164).

2- Souhait apparu durant la journée, mais rejeté; il reste non liquidé, mais aussi *réprimé* (*unterdrückter*; notons que Freud ne dit pas « refoulé »). Dans le modèle tripartite de l'appareil, il a été *repoussé* vers l'*Ics*. Exemple, le rêve « pour toute commande ultérieure, indiquer le numéro » (606).

La troisième ne concernerait que la vie psychique nocturne:

3- Souhait sans relation avec la vie diurne, qui n'entre en mouvement que la nuit venue, à partir du *réprimé* (*Unterdrückten*). Dans le schéma, Freud ne le situe pas précisément, mais il le dit « absolument incapable de passer au-delà du système de l'*Ics*. » (605) Nombreux exemples parmi les rêves analysés.

4- Il s'avère toutefois que, comme les trois mousquetaires, les trois origines sont au nombre de quatre... En effet, une quatrième source est la motion de souhait « actuelle », surgie durant le sommeil lui-même, par exemple en réponse au stimulus

de la soif, ou au besoin sexuel. Noter ici qu'il s'agit du *besoin* sexuel au sens « actuel », c'est-à-dire au sens de l'excitation du moment, et ne se confond pas avec ce qui s'appellera plus tard le sexuel infantile. Non pas qu'il n'y ait aucun rapport entre les deux, mais pour le moment Freud s'en tient au fait observable: il y a une excitation sexuelle du dormeur, analogue à l'excitation causée par la soif, ou le froid, qui toutes peuvent se trouver représentées dans un rêve. Comme on le voit, Freud ne mêle pas ici à ses observations la théorie qu'il dérivera plus tard de la réflexion sur ces observations. Cela est très important pour la solidité de son propos.

La conclusion générale est qu'un rêve peut être suscité par des souhaits de provenances diverses : « Ainsi tous les souhaits semblent avoir d'abord même valeur et même pouvoir pour la formation de rêve. » (606)

## Deux remarques

Deux « détails » attirent ici l'attention. *Le premier*, déjà souligné, c'est l'usage du mot «réprimé» (*unterdrückter* dans l'original allemand). C'est une expression que Freud emploie rarement et qui, faut-il souligner, n'est pas l'équivalent exact de refoulé<sup>1</sup>. La répression est une opération plus générale que le refoulement. Selon le *Vocabulaire* de Laplanche et Pontalis, le refoulement serait une des formes possibles de la répression. Mais en un sens plus restreint, la répression diffère du refoulement soit par le caractère conscient de l'opération, le contenu devenant alors préconscient; la répression peut être obtenue par inhibition ou suppression d'un affect. On peut alors se demander pourquoi, dans les passage que nous examinons, Freud emploie le mot *Unterdrückung* (répression) et ses dérivés au lieu de *Verdrängung* (refoulement). Une réponse simple serait qu'il ne s'agit que d'une variation de style. Après tout, puisque le refoulement est un cas particulier de la répression, il en a le bien le droit. Mais entre alors en ligne de compte *l'autre détail* : c'est que, dit Freud, le troisième type de souhait « est absolument incapable de passer au-delà du système de l'*Ics.* » (605)

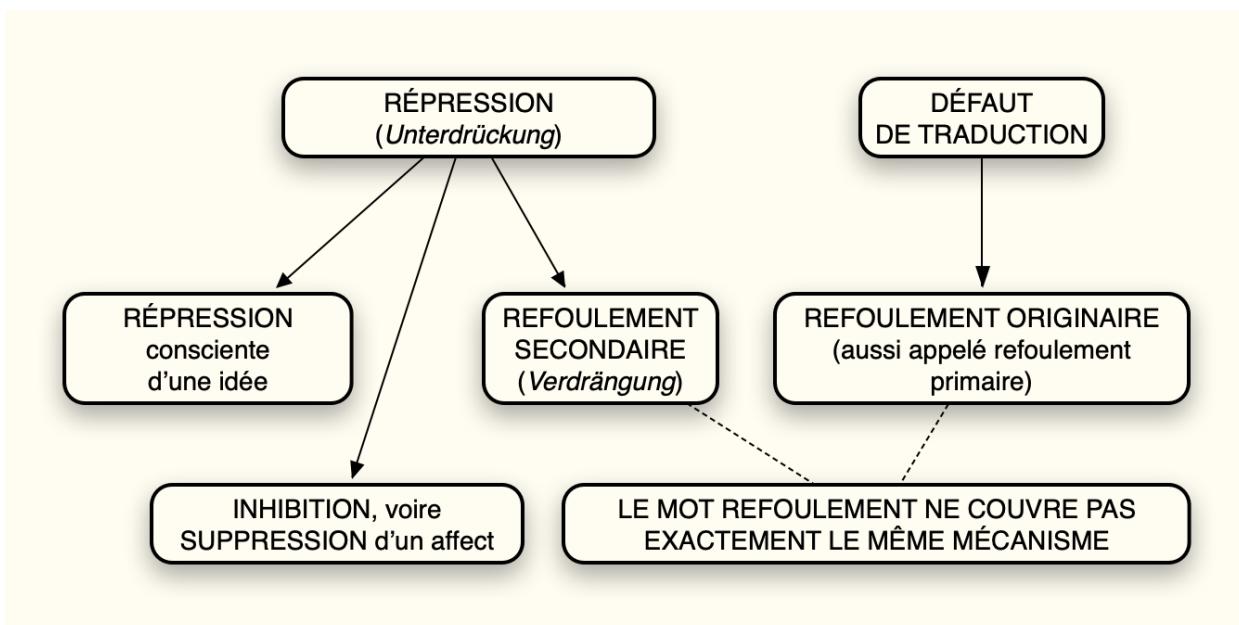
Ici, il faut suivre patiemment son propos. Comme déjà signalé, Freud ne dit pas clairement que la source se trouve *dans* système *Ics*; il dit que la motion de souhait est

---

1. À ce sujet, on peut être induit en erreur par le fait que « refoulement » (*Verdrängung*) se dit en anglais « *repression* », tandis que le terme français « répression » (*Unterdrückung*) se dit en anglais « *suppression* ».

« absolument incapable » d'aller au-delà de l'*Ics*. Se pourrait-il alors qu'elle ne soit pas « réprimée » mais, plus précisément, *refoulée* ? Si c'est le cas, qu'est-ce que cela nous dit de plus ? Je suis porté à penser que lorsque Freud emploie le verbe « réprimer » plutôt que « refouler », c'est parce qu'il pense à quelque chose ayant déjà franchi les limites de l'*Ics* et ayant été « repoussé » dans un deuxième temps. Dans ce cas on parle bien sûr de *refoulement secondaire*, qui peut bien être un cas particulier de la répression. Mais alors, cela dit aussi que dans le cas de ce qui « est absolument incapable de passer au-delà du système de l'*Ics* », la question de le repousser ou de le réprimer ne se pose tout simplement pas : on ne saurait repousser ce qui ne s'est pas encore avancé au-delà de l'*Ics*.

Que gagnons-nous à faire cette distinction ? Je crois que nous y gagnons une meilleure compréhension de la différence entre refoulement primaire et refoulement secondaire, même si Freud est loin, en cette année 1899, d'utiliser ces termes (il le fera en 1915). Ce qu'on peut en déduire, c'est que le refoulement secondaire est bien un cas particulier de répression, mais que l'idée de réprimer ou de repousser ne tient plus lorsqu'il s'agit du refoulé primaire ou original. Le refoulement original correspond plus exactement à la définition désormais familière de la « lettre 52 » (lettre à Fliess du 6 décembre 1896) : un défaut de traduction et non une répression de ce qui a déjà été traduit.



## Retour au texte

À la conclusion que tous les souhaits ont la même valeur, Freud oppose aussitôt une objection. S'il ne fait pas de doute que dans les rêves d'enfants un souhait non liquidé de la journée suffit à susciter un rêve en lien avec lui, il faut noter que justement, c'est le souhait d'un enfant, c'est-à-dire « possédant cette force propre à l'infantile » (606). C'est ce qui lui fait douter que la même chose puisse se produire chez les adultes:

« Je doute tout à fait qu'un souhait non accompli dans la journée suffise chez un adulte à créer un rêve. Il me semble bien plutôt qu'avec la domination progressive de notre vie pulsionnelle par l'activité pensante, nous renonçons de plus en plus à la formation ou à la conservation, tenues pour inutiles, des souhaits aussi intenses que ceux que connaît l'enfant. » (606)

Certes, des variations sont possibles à ce sujet selon les individus, mais Freud est si convaincu de ce qu'il vient d'écrire qu'il formule ensuite une règle générale: Le souhait issu du conscient joue certes une part, mais le rêve ne se produira que si ce souhait reçoit un renforcement venu de l'inconscient – et nous avons vu à la section précédente (B) que cela signifie justement *le renforcement par l'infantile*. Les souhaits diurnes des adultes ne gardent donc pas leur force durant le sommeil comme le font ceux des enfants, mais l'infantile inconscient peut leur apporter le supplément nécessaire pour la production d'un rêve. La règle s'énonce comme suit:

« Je me représente que le souhait conscient ne devient l'excitateur du rêve que s'il réussit à éveiller un souhait inconscient ayant un énoncé semblable, par lequel il se renforce. » (607)

Notons ici une fois de plus l'allure de sélection darwinienne du processus posé par Freud: des souhaits conscients non accomplis, il peut y en avoir autant qu'on veut, mais ne se retrouvera à la source d'un rêve que celui possédant une similitude, un point commun avec un souhait inconscient. Nous retrouvons ainsi les notions de *détermination* et de *surdétermination* que nous avons discutées dans le document 47, à propos de la section A du chapitre VII. On voit ici encore que le souhait qui amorce la formation d'un rêve doit avoir des déterminations multiples (surdétermination).

Cela donne aussi à Freud l'occasion de dire comment il conçoit les souhaits inconscients:

« toujours en mouvement, toujours prêts à parvenir à se procurer une expression, lorsque l'occasion s'offre à eux de s'allier à une motion venant du conscient, à transférer leur grande intensité sur celle, moindre, de cette dernière. » (607; cf. aussi la note de bas de page.)

Jolie description du régime des processus primaires caractérisant l'inconscient; description qu'il faudrait, me semble-t-il, toujours garder à l'esprit: le mouvement constant, la grande disponibilité aux alliances et aux transferts d'intensité. Garder à l'esprit, donc, que l'inconscient n'est pas une archive poussiéreuse, mais, pour paraphraser Derrida, une archive « enfiévrée ». Un ensemble en mouvement qui répond toujours « présent ». On pourrait aussi attribuer à ces souhaits inconscient un caractère *pulsionnel*. Non pas pour établir une parfaite identité entre souhait et pulsion, puisque ce sont là deux catégories nettement distinctes. Mais on peut néanmoins voir le prolongement de la notion de pulsion dans ce caractère « toujours en mouvement » du souhait inconscient. La pulsion n'est pas une entité à situer à côté du souhait, mais une quantité de mouvement qui peut se manifester ou bien en tant qu'affect, ou bien en tant qu'état du souhait «toujours en mouvement», ou encore en tant que caractère «surpuissant» d'une représentation, par exemple dans la névrose de contrainte, etc.

Le « toujours en mouvement » des souhaits *Ics*, Freud le répète quelques lignes plus loin, en ajoutant que ces souhaits sont « pour ainsi dire immortels » et il redouble à leur propos les allégories: comme des Titans qui, ensevelis, peuvent encore faire trembler la terre, ou (dans la note de bas de page) comme les ombres du monde souterrain dans l'Odyssée, qui « s'éveillent à une vie nouvelle dès qu'elles ont bu du sang ». (607, note 1.)

Si donc, au Chapitre III, Freud s'était convaincu que les rêves sont des accomplissements de souhait sur la base d'observations empiriques, c'est-à-dire vu les résultats de ses analyses de rêves, on le voit ici théoriser ses observations et en tirer une conception des actes psychiques inconscients. Il opère du même coup un raccordement avec l'expérience de l'analyse des névroses. Il en vient ainsi à écarter ce qu'il disait précédemment, que la provenance des rêves serait indifférente, et déclare plutôt ceci:

« le souhait qui trouve sa présentation dans le rêve, ne peut être qu'un souhait infantile. » (608)

Autrement dit, chez l'adulte, les souhaits qui persistent de la journée précédente ne sont que des prétextes, des amorces, ayant un rôle comparable « au matériel des sensations actuelles durant le sommeil » (608). Le vrai souhait dont il vaut la peine de s'occuper, c'est le souhait infantile parce que c'est lui, pourrait-on ajouter, qui est l'objet de la déformation inhérente à la production des rêves qui nous poursuivent, c'est lui qui donne aux rêves leur caractère énigmatique. Et Freud d'ajouter:

« Je sais que cette vision des choses n'est pas démontrable de façon générale; mais j'affirme qu'elle est fréquemment démontrable, même là où on n'aurait pas supposé cela, et elle n'est pas réfutable de manière générale. »

Cela dit, Freud sent le besoin de ne pas complètement disqualifier les processus préconscients et il procède alors à une nouvelle liste, celle des motions de pensée diurnes se prolongeant dans le rêve (608-609):

- 1- ce qui, pendant la journée, de par un empêchement fortuit n'a pas été mené à sa fin ;
- 2- ce qui, de par l'engourdissement, de notre force de pensée est non liquidé, ce qui est non résolu;
- 3- ce qui, au cours de la journée, a été repoussé et réprimé;

S'ajoute ce que Freud qualifie de « puissant quatrième groupe » :

- 4- ce qui, à longueur de journée, a été mis en mouvement dans notre *Ics* par le travail du préconscient ;

et enfin, un cinquième groupe :

- 5- les impressions de la journée indifférentes, et pour cela restées non liquidées.

De ces groupes, Freud indique que ce sont des *restes de la vie diurne* dont les « intensités psychiques » s'introduisent dans l'état de sommeil et « luttent pour s'exprimer » (notons une fois de plus le darwinisme). Leur expression est modifiée par l'état de sommeil qui comporte une modification des investissements dans le *Pcs*, tandis que rien de l'*Ics* n'est modifié par le sommeil. On retrouve ainsi le modèle des deux courants psychiques examinés dans le document précédent (50), dont l'un (le courant diurne) est interrompu, laissant toute la place à l'autre. Cet autre courant, *Ics*, on ne le dira pas « nocturne », puisqu'il est *toujours présent*, de jour comme de

nuit. C'est une autre façon de concevoir ce qui nous faisait dire récemment que le mode hallucinatoire est le mode de base et qui est d'ordinaire inhibé par les processus diurnes.

Comme on le voit, l'étude du rêve nous informe aussi sur la vie éveillée et sur le fait que, dans des moments de relâchement de l'attention, le mode hallucinatoire se glisse inopinément dans notre vécu; pas nécessairement sous la forme d'une pleine hallucination, mais à travers tous ces petits incidents: rêveries diurnes, illusions visuelles ou auditives, lapsus... Les fantômes psychiques, les « ombres souterraines », ne sont certes pas aussi bien abreuviées que durant le sommeil, mais elles sont là, constamment en mouvement, toujours prêtes à entrer en scène dès qu'une résonance est possible avec des événements de la vie éveillée.

Freud illustre cela en reprenant un de ses rêves (Otto a les signes de la maladie de Basedow — une hyperthyroïdie). Ce rêve semble à prime abord refléter non un souhait, mais un inquiétude du jour précédent. C'est à travers une identification à l'un des personnages du rêve que Freud retrouve le souhait implicite. Il l'explique ainsi:

« Il fallait que je sois toujours prêt, dans l'*Ics*, à l'identification avec les professeur R., car par elle s'accomplissait un des immortels souhaits d'enfance, ce souhait qu'est la soif des grandeurs. » (610)

Soulignons « toujours prêt à l'identification » et « immortels souhaits d'enfance » : cela aussi nous suggère une conception de l'inconscient bien éloignée de celle des métaphores spatiales. En continuité avec la notion de l'hallucinatoire de base, il faut se représenter les motions inconscientes comme constamment à l'œuvre, comme un « mouvement brownien » de particules toujours à la recherche de voies pour l'expression et trouvant ces voies dans des dispositions tout aussi permanentes de la part inconsciente du moi (dans l'exemple du rêve de Freud, l'être toujours prêt à l'identification avec un célèbre professeur). Et d'ailleurs, le « puissant quatrième groupe » mentionné plus haut est formé de ce qui, partant du travail du préconscient durant la journée, met constamment en mouvement tant de choses de l'*Ics*. Jamais rien de statique, donc, dans l'appareil de l'âme. Quand Freud parlera plus tard de fixations à des stades libidinaux, il faudra par conséquent se demander de quelle fixité il est question. Peut-être faudra-t-il les considérer comme ayant seulement l'apparence de points d'arrêt et se les représenter plutôt comme des ronds-points où le processus psychique qui s'y engage ne trouve pas la sortie et

continue à tourner en rond autour d'un problème difficile ou impossible à élaborer. C'est ce mouvement circulaire qui donne le change pour une immobilisation mais qui nous deviendra familier avec la notion de contrainte de répétition.

C'est, me semble-t-il, à partir d'une telle conception que Freud est capable de déceler le souhait inconscient là où il ne semble y avoir que de l'inquiétude:

« La pensée du jour, qui en soi n'est pas un souhait, mais au contraire une inquiétude, dut se procurer par une voie quelconque le rattachement à un souhait infantile, à présent inconscient et réprimé, qui la fit ensuite, quoique dûment arrangée, "surgir" pour la conscience. » (610)

### Des ajouts tardifs

À la suite de cette dernière remarque apparaissent plusieurs paragraphes que Freud ajoute en 1919. L'année n'est pas n'importe laquelle, puisque nous savons qu'elle est celle de la rédaction d'*Au-delà du principe de plaisir* où est révisé et amendé le théorème du rêve comme accomplissement de souhait. Dans ces ajouts, Freud semblera évoquer la possibilité de cette remise en question (611) mais il semblera aussi hésiter et proposera pour finir que même les rêves de déplaisir sont des accomplissements de souhait.

« Un souhait inconscient et refoulé – dont l'accomplissement ne pourrait être ressenti par le moi du rêveur autrement que comme pénible – s'est servi de l'occasion qui lui est offerte par la persistance de l'investissement des restes du jour pénibles, leur a prêté son appui et les a rendus aussi capables de passer dans le rêve. »(611)

Le souhait refoulé serait donc capable de faire flèche de tout bois, ne se souciant aucunement de la qualité de plaisir ou de déplaisir du reste diurne, du moment qu'il trouve un point par lequel s'y accrocher. On voit que, dans le texte de ces ajouts, nous ne sommes pas encore entrés dans l'*au-delà du principe de plaisir*.

Freud poursuit dans cette veine en parlant des rêves de punition qui accomplissent eux aussi un souhait inconscient, « celui d'une punition du rêveur pour une motion de souhait non permise qui a été refoulée » (612). Mais une différence importante est alors introduite, puisqu'ici le souhait inconscient qui prédomine est un souhait *du moi*. Freud peut sembler jouer ici à « pile je gagne, face tu perds » : que le rêve

cache ou montre le plaisir, qu'il se manifeste comme déplaisir ou comme punition, peu importe, il y a toujours moyen de trouver le motif de l'accomplissement de souhait. Pourtant, il procède selon une logique rigoureuse par laquelle le rêve de punition introduit une nouvelle dimension :

« Les rêves de punition indiquent donc la possibilité d'une participation encore plus étendue du moi à la formation du rêve » (612).

Cela a l'air d'un simple amendement, mais annonce pourtant quelque chose de plus significatif dont on trouvera des échos quelques années plus tard, dans *Le moi et le ça*. En effet, après la phrase que je viens de citer, il ajoute ceci:

« Le mécanisme de la formation du rêve devient, d'une façon générale, beaucoup plus transparent, si, à la place de l'opposition entre "conscient" et "inconscient", on met celle entre "moi" et "refoulé". »

Dans ces paragraphes qui, je le rappelle, datent de 1919, on voit donc se profiler la seconde topique, sans que celle-ci soit déjà clairement formulée.

« Le caractère essentiel des rêves de punition resterait donc que pur eux, ce qui devient formateur du rêve, ce n'est pas le souhait, inconscient venu du refoulé (du système *Ics*), mais c'est le souhait de punition réagissant contre lui, appartenant au moi, bien qu'il soit inconscient (c.-à-d. préconscient). » (612)

Freud commence ainsi à relativiser l'importance des mots « inconscient » et « conscient » et à leur préférer l'opposition moi/refoulé. Mais attention: le souhait de punition du moi, à ce stade de sa pensée, ne doit pas être confondu avec le masochisme. La punition est ici le prix à payer pour un souhait secrètement entretenu. Il faut souffrir pour expier une faute, une satisfaction secrète. Le masochisme lui, c'est autre chose: la satisfaction réside dans la souffrance elle-même. Celle-ci est recherchée pour elle-même et non comme «prix à payer». Freud, comme on le voit, ne formule pas encore son renversement de position concernant le masochisme en tant que position primaire du moi. C'est seulement dans une note de bas de page ajoutée encore plus tard, en 1930, qu'il souligne que dans ce passage il y avait lieu de « faire sa place au sur-moi reconnu plus tard par la psychanalyse » (612, n. 1).

Après avoir rapporté un rêve à l'appui de tout ce qui précède, Freud avance une analogie qu'il vaut la peine de garder à l'esprit:

« [Il] est fort possible qu'une pensée du jour joue pour le rêve le rôle de l'entrepreneur ; mais l'entrepreneur qui, comme on-dit, a l'idée est poussé à la transposer en acte, ne peut pourtant rien faire sans capital ; il a besoin de capitaliste qui subvienne aux dépenses, et ce capitaliste qui fait face à la dépense psychique pour le rêve est, chaque fois et indiscutablement, quelle que puisse être la pensée du jour, un souhait provenant de l'inconscient.

D'autres fois, c'est le capitaliste lui-même qui est l'entrepreneur ; c'est même pour le rêve, le cas le plus habituel. Par le travail du jour, un souhait inconscient a été suscité, et c'est lui qui crée alors le rêve. De même, les processus du rêve trouvent aussi leur parallèle dans toutes les autres modalités du rapport économique utilisé ici comme exemple ; l'entrepreneur peut lui-même apporter un rien de capital ; plusieurs entrepreneurs peuvent s'adresser au même capitaliste ; plusieurs capitalistes peuvent apporter en commun la contribution nécessaire aux entrepreneurs. Il y a donc aussi des rêves qui sont portés par plus d'un souhait de rêve, et beaucoup d'autres variations de ce genre qui sont faciles à négliger et qui n'offrent plus d'intérêt pour nous. Ce qui, dans cette discussion sur le souhait de rêve, est encore inachevé, nous ne pourrons le compléter que plus tard. » (615)

